



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-765

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2026-765 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2025-743 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES

Le *Règlement n° 2026-765* modifie le *Règlement n° 2025-743*, afin de corriger des erreurs de numéros aux articles 9.3, 11.2 et 11.4.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 22 mai 2026

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca